

## Délibération n°2026-032

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	14

  

Date de	
Convocation	Affichage
13/04/2026	13/04/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille **vingt - six**, le **dix-sept avril à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

#### Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, Laurent DEBRUYNE, Marianne DRIEUX, Guillaume TOURILLON, Jérémy POY, Nathan MARY, Céline CALESSE

Procuration : MM. Maryse DEVROE donne pouvoir à Nathan MARY, Stéphanie VANBOSSSEL donne pouvoir à Benjamin DENOYELLE, Pierre DELBAERE donne pouvoir à Samuel DEGEZELLE

#### Excusé :

Absent : Estelle ACHTE

Secrétaire de Séance : Guillaume TOURILLON

#### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE AXA

La convention a pour objet la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant à accompagner les habitants de la commune, notamment dans les domaines suivants, à titre indicatif et non exhaustif :

- La prévention aux risques numériques par le déploiement d'actions à destination des seniors et élèves de cycle 3
- Un soutien aux associations qui s'engagent dans des actions solidaires et collectives
- L'accompagnement face aux fragilités économiques ou sociales par l'intermédiaire d'une offre de mutuelle modulaire proposée à tarif préférentiel aux habitants ou de dispositifs de préparation aux obsèques
- Une information aux habitants sur les problématiques de la perte d'autonomie et ses impacts financiers
- Toute action d'information collective (réunions, permanences, ateliers, supports pédagogiques) concourant à l'objectif général d'intérêt communal.

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat respecteront strictement les principes de neutralité, de transparence et de libre choix des administrés, sans obligation d'adhésion ou de souscription à quelque produit ou service que ce soit.

La présente convention ne comporte aucun engagement financier pour la commune.

La commune s'engage à permettre la tenue de réunion d'information collective par la location d'un espace d'accueil des habitants. La location sera fixée à 50€ par session d'information.

En aucun cas, la commune n'exercera des missions de mandataires pour le prestataire. Il lui sera d'ailleurs interdit de procéder à une présentation des opérations d'assurance par elle-même. La commune se contentera d'informer par les moyens de communication de son choix les habitants de l'existence de la réunion en amont de sa tenue.

En dehors des réunions collectives organisées par le prestataire, un accueil physique individualisée des habitants sera également possible, après demande du prestataire et autorisation prononcée par le Maire.

#### Vu

- L'intérêt communal attaché au développement d'actions d'information, de prévention et d'accompagnement à destination des habitants ;
- Le projet de convention de partenariat entre la commune de Steene et le groupe AXA, mandataire d'assurance épargne ;

**Considérant**

- Que la commune souhaite renforcer son action de proximité en faveur de ses administrés, notamment dans les domaines de la protection sociale, de la prévention des risques et de l'éducation ;
- Que le groupe AXA, en tant que mandataire d'assurance épargne, dispose d'une expertise reconnue susceptible de contribuer utilement à l'information et à l'accompagnement des habitants ;
- Que ce partenariat s'inscrit dans une démarche d'intérêt général, sans caractère exclusif ni engagement financier direct pour la commune ;
- Que la convention a pour objet de définir un cadre de collaboration visant à développer un faisceau d'actions à destination de la population communale ;

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide** d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec le groupe **AXA**, en qualité de mandataire d'assurance épargne.

*Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés. Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.*

<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstention : 0

Acte certifié exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

le **20/04/2026**

et publication,

le **20/04/2026**

ou notification

du